

COMMUNE DE SEYSSES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2023 - 288 en date du 14 septembre 2023 et par arrêté n° 2024 - 25 en date du 16 janvier 2024, le Maire de Seysses a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Mme Isabelle ZULLI, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse.

L'enquête se déroulera à la mairie de Seysses du lundi 02 septembre 2024, 9h00, au mardi 1er octobre 2024, 17h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Seysses les lundis et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, les mardis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, les mercredis de 9h00 à 12h30, les vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et exceptionnellement le samedi 14 septembre de 9h00 à 12h00 ;

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Seysses située 10, place de la Libération aux jours et heures suivants :

- Le lundi 2 septembre 2024 de 9h à 12h ;
- Le samedi 14 septembre 2024 de 9h à 12h ;
- Le mardi 24 septembre 2024 de 14h à 17h ;
- Le mardi 1 octobre 2024 de 15h à 18h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent (le dossier comprenant les informations environnementales, l'avis de l'autorité environnementale et la décision prise après un examen au cas par cas, ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées du dossier soumis à enquête) :

- sur le site internet : <https://www.mairie-seysses.fr/>
- en format papier et sur deux postes informatique mis à la disposition du public, en mairie et à la médiathèque, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Seysses - 10 place de la Libération - 31600 SEYSSES ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enq.publique@mairie-seysses.fr ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.mairie-seysses.fr/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Seysses ;
- sur le site internet : <https://www.mairie-seysses.fr/> ;

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibèrera sur l'approbation de la modification n°3 du PLU de SEYSSES, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. pour approuver la modification n°3 du PLU.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,